

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF

Prévu à l'article 1.121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

### Rubrique 1

Je soussigné(e)

NOM : PRENOMS :

NE(E) LE :        /        /

ADRESSE :

TELEPHONE :

sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres (canicule, grand froid, covid ...)

- en qualité de personne âgée de 65 ans et plus (2)
- en qualité de personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail
- en qualité de personne handicapée (2)

Je suis informée que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

### Rubrique 2

Je déclare bénéficier de l'intervention (2)

- D'un service d'aide à domicile

Intitulé du service :

Adresse/téléphone :

- D'un service de soins infirmiers à domicile

Intitulé du service :

Adresse/téléphone :

- Du service de portage des repas

(1) Les réponses à cette rubrique permettant l'identification du déclarant sont obligatoires

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

(3) Les réponses à cette rubrique sont facultatives

(\*) Document réalisé par la cellule d'appui de la DGAS

- D'un autre service :

Intitulé du service :

Adresse/téléphone :

D'aucun service à domicile

### **Rubrique 3**

Personne de mon entourage à prévenir en cas d'urgence

NOM : PRENOM :

Adresse :

Téléphone :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler au CCAS toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du Plan d'Alerte et d'Urgence.

**Fait à Meyrargues, le**

**Signature**

Si vous faites l'inscription pour l'un de vos proches, son accord préalable est indispensable.

DISPOSITIONS RELATIVES A LA LOI DU 6 JANVIER 1978

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi

« Informatique et Libertés »

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

1 – Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.

2 – Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

(1) Les réponses à cette rubrique permettant l'identification du déclarant sont obligatoires

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

(3) Les réponses à cette rubrique sont facultatives

(\* ) Document réalisé par la cellule d'appui de la DGAS